

**PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE L'OBTENTION
D'UNE AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN ESPACE
EVENEMENTIEL**

1. Un formulaire de demande d'agrément à retirer à la Direction du Guichet Unique ou dans les Directions Régionales et Départementales du Ministère du Tourisme à l'intérieur ;
2. Une photocopie de la CNI ou l'attestation d'identité ou le titre de séjour du promoteur;
3. Une copie du registre de commerce et de crédit mobilier ;
4. Un certificat de vie et de bonnes mœurs ;
5. Un attestation de concession définitive (ACD) ou contrat de bail commercial ;
6. Un dossier technique comportant un plan de masse, les vues en plan, les coupes et façades principales ainsi que les devis descriptifs et estimatifs ;
7. Un procès-verbal de la visite de l'ONPC ;
8. Un certificat de salubrité délivré par l'INHP ;
9. Une étude d'impact environnemental et social ;
10. Le plan d'affaire (business plan avec la description des prestations fournies) ;
11. Une assurance responsabilité civile et professionnelle ;
12. Une copie des statuts s'il s'agit d'une personne morale ;
13. Une copie du reçu de paiement des frais de dossier à la régie ;

NB : le dossier doit être fourni en **dix (10) exemplaires** dont un original et **neuf (09) photocopies** reliées en spiral.

MINISTERE DU TOURISME

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

Union-Discipline-Travail

LE DIRECTEUR

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ESPACE
EVENEMENTIEL**

DENOMME :.....

Réf. :...../MINTOUR/DGU/ du.....

Nom et prénoms du promoteur :.....

Profession :.....

Nationalité :.....

Adresse :.....Tél. :.....

EMAIL.....

Nature juridique :.....

Situation géographique :.....

Capacité d'accueil :.....

Jours et heures d'ouverture :.....

Montant des investissements :.....

Nombre d'emplois créés :.....

Superficie du terrain :.....

Nom et prénoms du gérant :.....

Signature du promoteur